

Ville de NÉRAC



APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA GESTION DES GITES COMMUNAUX DE NERAC – SAISONS 2023 à 2025 -



**Identificateur de la personne
Propriétaire du site :**

Ville de Nérac
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle B.P. 113
47600 NERAC

OBJET :

Références : En application de l'article 34 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin 2 » et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 portant obligation de mise en concurrence des occupations privatives du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Descriptif du besoin :

La Commune de Nérac souhaite permettre, par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, la gestion et l'exploitation d'un ensemble immobilier de résidence saisonnière, situé au lieudit « Nazareth » 47600 Nérac, composé de 12 gîtes communaux doubles, des espaces verts et récréatifs correspondants, et d'une piscine d'été.

Cette exploitation, prévue de février 2023 à la fin 2025, se fera contre rémunération de la Commune propriétaire. Cette redevance sera indexée sur le chiffre d'affaires du gestionnaire.

- Critères de sélection :**
- Offre économique la plus avantageuse,
 - Nature et pertinence du projet sur le site,
 - Développement commercial,
 - Autre(s) initiative(s).....

Les dossiers de candidature sont à retirer à : juridique@ville-nerac.fr

Les dossiers de manifestation d'intérêt sont à envoyer à :

Monsieur le Maire de Nérac,
Hôtel de ville,
47600 Nérac,

Avant le mardi 03 janvier 2023 à 14h00

Avec le descriptif du projet envisagé, les références du candidat démontrant qu'il est en mesure de répondre à l'attente de bonne gestion du propriétaire, et le montant de la redevance proposée.

Un envoi sous pli cacheté portant la mention

« A.M.I.S. 2023 Gites Communaux, ne pas ouvrir »

est souhaitable pour garantir la confidentialité des offres.

La date limite de réception des candidatures est fixée au mardi 03 janvier 2023 à 14h00.

Les candidats seront informés du sort réservé à leur dossier le 31 janvier 2023 au plus tard.

Renseignements techniques et administratifs :
Mairie de Nérac –Tél. : 05.53. 97 61 58

La date limite de réception des dossiers est fixée au :	03 janvier 2023
Date limite d'information du candidat retenu :	31 janvier 2023
Date prévisionnelle de démarrage des prestations :	1^{er} février 2023
Date d'affichage et de mise en ligne du présent avis :	21 novembre 2022

Le Maire,
Nicolas LACOMBE